



Mantes
la Jolie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ville de Mantes-la-Jolie
Ville certifiée pour la direction Citoyenneté
et le service Seniors

Mantes-la-Jolie, le 06 MARS 2025

Monsieur JAMMET Marc

31, rue Pierre Curie
78200 Mantes-la-Jolie

DGA Enfance et Famille
Direction Vie Associative
Dossier suivi par : Nadège RACAGEL
✉ : contactassociations@manteslajolie.fr
Tel : 01.30.94.02.02

Réf : RC/OB/NR/VA - n°061/2025

Objet : Conditions des mises à disposition des salles municipales

Monsieur,

Pour faire suite à vos interrogations relatives aux conditions de mise à disposition des salles municipales et notamment la salle Guy Mainière, je vous apporte ci-dessous les précisions attendues.

Vous savez que je suis très attaché à l'expression démocratique et je souhaite que les partis politiques et les élus, à partir du moment où ils respectent le cadre républicain, aient des conditions de réunion facilitées. C'est la raison pour laquelle la salle Guy Mainière est mise à disposition gratuitement pour les partis politiques, selon la réglementation applicable pour cette salle et tel que précisé dans la grille des tarifs municipaux votée par le Conseil Municipal.

Je vous invite à prendre connaissance du règlement de la salle Guy Mainière, lequel mentionne l'obligation d'assurance et la remise de chèque de caution.

Aussi afin de respecter l'égalité entre les personnes morales, lors de votre prochaine demande de réservation de la salle Guy Mainière, je vous remercie de bien vouloir transmettre à la Direction de la Vie Associative les documents précisés ci-dessous :

- Attestation d'assurance responsabilité civile au nom du parti
- 1 chèque de caution ménage de 300 €
- 1 chèque de caution vol ou dégradation de 1 050 €

Enfin, dans un souci d'actualisation de notre base de données associative, j'ai demandé à la Direction de la Vie Associative de vous contacter afin de constituer votre dossier administratif complet.

Sachant compter sur votre compréhension et restant à votre écoute et disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement,

Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire,

Olivier Barbier
Olivier Barbier



Toutes les correspondances doivent être adressées à l'attention de :
Monsieur le Maire, Hôtel de Ville - 31 rue Gambetta - B.P. 1600 - 78201 MANTES-LA-JOLIE Cedex

www.manteslajolie.fr

